Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 31 Janvier 1906. — No. 12

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Europe (compris le port) ... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ... 12 cents
Chaque insertion subséquente ... 8 "

N. B.—Les annonces de naissance, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LE CALVAIRE

Et lorsque nous fuyons, loin de toi sans remords,
Comment nous cherches-tu toujours de tes yeux morts?
(*Le Calvaire.*—PAUL HAREL.)

Tu te dresses debout à l'angle des chemins,
Vieille croix de granit que l'humidité ronge
Et là les pieds troués, le Christ demeure et songe,
Des épines au front et des clous dans les mains.

Il pense aux jours de foi restés sans lendemains,
Aux temps présents tissés de haine et de mensonge.
Et de ses yeux éteints où tout mon regard plonge,
Du haut de son calvaire il cherche les humains.

Hélas! à ton amour peu sont restés fidèles!
Mais si le doute impie a de ses noires ailes
Aveuglé tristement les âmes qu'il heurta,

Dix-neuf siècles n'ont pu, quoi qu'on dise ou qu'on ose,
Ternir l'éclat divin de son apothéose,
O Christ de Bethléem mort sur le Golgotha!

LUCIEN BAZIN.

Madame Albani

La grande cantatrice, sur le soir d'une carrière longue et belle, veut revoir son cher Canada. On organisera une série de concerts où elle chantera une dernière fois pour ses amis et ses admirateurs; Winnipeg aura, dit-on, le plaisir d'entendre madame Albani.

Le caractère d'adieu que l'artiste veut donner à ces concerts leur vaudra, nous l'espérons, un redoublement de sympathie et d'assistance.

Beaucoup iront écouter cette voix ravissante, écho très harmonieux d'une belle âme; beaucoup, nous en sommes sûrs, voudront en même temps rendre hommage à une canadienne qui a fait l'honneur de sa race par son talent comme par la dignité de sa vie. Nous nous rappelons toujours avec quelle délicatesse heureuse, Mgr l'Archevêque fit un jour l'éloge de madame Albani de passage à Saint-Boniface. Cet éloge, il est sur toutes les lèvres canadiennes françaises.

De par le Monde

Le gouvernement français a décidé d'envoyer à Melle Alice Roosevelt une magnifique tapisserie des Gobelins, comme cadeau de noces.

***

Paris,—Au parc Monceau, à Paris, trois monuments attendent la rhéthorique des inaugurations officielles. Ce sont ceux d'Ambroise Thomas, de Gounod et d'Edouard Pailleron.

Voici bientôt trois ans que l'on parle d'inaugurer les deux premiers. Les saisons passent: Ambroise Thomas et Gounod se morfondent mélancoliques sur leur piedestal. Trois fois déjà le monument de l'auteur de "Mignon" a été changé de place. Et l'on parle de lui faire entreprendre un nouveau voyage! Renseignements pris, il serait question d'inaugurer prochainement en bloc ces trois monuments.

***

Londres,—M. Asquith vient d'annoncer que c'est l'intention du gouvernement britannique de donner au Transvaal un gouvernement responsable comme celui du Canada.

***

Tacoma, Wash.,—Le steamer "Valencia" a fait naufrage au Cap Beale et 100 personnes se sont noyées.

Le "Valencia" avait pris la place du steamer "City of Publia" qui a été récemment désemparé.

Six des survivants du naufrage sont arrivés au phare du Cap Beale.

Le steamer "Valencia", qui appartient à la Pacifique Coast Steamship Co'y, est parti de Tacoma le 20 janvier pour Puget Sound avec plusieurs passagers et une cargaison générale.

***

Saint-Pétersbourg,—Une dépêche de Téhéran, mande qu'à la suite d'un mouvement révolutionnaire dirigé par les marchands, les prêtres et les bourgeois, le Shah de Perse a décidé d'accorder un gouvernement constitutionnel à son peuple. Le parlement persan s'intitulera la Chambre de Justice et sera élu par le suffrage universel pur et simple. La Chambre aura pouvoir législatif et administratif. Le Sha a présidé au village de Sha-abd-Ul-Azim une réunion plénière des révolutionnaires, et a déféré à leurs demandes.

L'assemblée révolutionnaire a promis l'égalité de tous devant la loi et a demandé la révocation des fonctionnaires étrangers et notamment celle du contrôleur belge des douanes persanes.

***

Chicago,—John D. Rockefeller, l'archi-millionnaire américain, vient de faire don à l'Université de Chicago d'une somme de $1,450,000.

***

Paris,—Le président Fallières a distribué ses appointements d'un mois aux employés du palais de Luxembourg. Il leur a également fait cadeau, ainsi qu'aux officiers et soldats de service au palais, de quelques barriques de l'excellent vin de Loupillon qu'il tire des vignobles qu'il possède près du Mezin. C'est un vin délicieux ressemblant plus au bourgogne qu'au bordeaux; sa couleur est d'un beau rouge vif.

***

Londres,—On porte un grand intérêt au prochain mariage du roi Alphonse avec la princesse Ena de Battenberg. Les préliminaires, réglés d'après l'étiquette espagnole, seront les suivants:

Un ambassadeur extraordinaire sera envoyé en Angleterre pour demander la main de la princesse. Le contrat de mariage sera dressé, lu et signé à Londres. Il sera ratifié par le roi Edouard et Alpnonse XIII.

Il est presque certain que la princesse Ena fera son entrée en Espagne à Irun, où elle sera reçue au nom du roi, par le chef majordome du palais, ainsi que par les autorités civiles et militaires. L'ambassadeur d'Angleterre la présentera, ainsi que sa mère, aux personnages qui seront envoyés à leur rencontre.

Les deux princesses se rendront ensuite au palais d'El Pardo, à sept milles de Madrid, où elles resteront pendant les six jours précédant le mariage. Elles y seront reçues par le roi Alphonse et la reine-mère. Deux jours avant la cérémonie nuptiale, il y aura la lecture solennelle du traité de mariage, ce qui équivaudra pratiquement aux fiançailles officielles.

Le jour du mariage, de bonne heure, la princesse quittera le palais d'El Pardo, dans le plus strict incognito, elle n'aura aucune escorte. Le roi Alphonse et deux aides de camp la rejoindront dans le voisinage du palais pour l'accompagner à l'entrée de la ville.

La fiancée ira alors revêtir sa robe de mariage dans la maison où son trousseau aura été exposé. Elle conservera l'incognito jusqu'au moment où elle montera dans le carosse de gala qui devra la transporter à l'église.

***

Paris,—Les amateurs d'art, antiquaires, etc., seront très heureux d'apprendre que l'ancien palais des papes, à Avignon, sera prochainement transformé en un musée où seront enfermées toutes les richesses touchant à l'art religieux. La chapelle des papes, la salle du conclave et les appartements privés seront restaurés absolument comme à l'époque où le pape Grégoire XI se trouvait dans le palais d'Avignon. Depuis plusieurs années un régiment d'infanterie, le 58e était dans ce palais. Prochainement, ce régiment l'évacuera pour s'installer dans une caserne beaucoup plus confortable pour les hommes que l'ancien palais des papes.

La gare de la paroisse de Ste Anne des Chênes, ligne du C. N. R., va être changée de place. A l'avenir elle sera à deux milles à l'Ouest du village.

Le Manitoba.
Mercredi 31 Janvier 1906

Notes Politiques

Les conservateurs de la province ont tenu, à Carberry, une grande convention politique. Des délégués s'y sont rendus des quatre coins de la province. L'Hon. M. Roblin et l'Hon. M. Agnew ont donné à la province, au cours de cette convention, l'assurance que la plus scrupuleuse attention continuerait d'être apportée à l'administration des deniers publics. M Roblin a aussi préconisé sa politique sur les téléphones et sur la taxation des compagnies de chemin de fer. Chose dont nous devons lui savoir gré en ces jours d'inquiétude et de nuages, il a fait appel à ses auditeurs dans le but d'amener tous les éléments de notre population à se respecter et à s'entendre les uns les autres.

***

E. Albert Préfontaine, député de Carillon, et M. Joseph Préfontaine, député d'Assiniboia, ont assisté, à Montréal aux funérailles de l'Hon. M. Raymond Préfontaine, leur cousin.

:-o-:

Les libéraux de la bonne vieille ville de Québec sont à couteaux tirés: d'un côté l'Hon. sénateur Choquette, de l'autre la bande de M. Parent, commandée par M. Taschereau, avocat, qui aspire à la mairie. *L'Eclair*, le journal de M. Taschereau, pose au *Soleil*, l'organe de M. Choquette, la question suivante, qui indique la tension des relations entre les deux factions:

"M. Choquette dit des sottises au gouvernement fédéral de ce temps-ci.

"Or, l'atelier d'imprimerie du "Soleil" a énormément de patronage du gouvernement provincial. C'est avec cela qu'il vit

"M. Choquette aurait-il l'obligeance extrême de nous dire si les sus dites sottises sont publiées par lui et étalées au grand jour avec l'approbation des autorités provinciales?

"Voudrait-il également nous laisser savoir s'il est l'organe du parti libéral, pour le provincial, les jours, à pleines colonnes, sont soumises à une censure quelconque."?

Les libéraux, se croyant à l'abri de tout malheur, se chicanent! Très bien! Vous finirez par dégringoler!

***

La convention conservatrice de Carberry vient de se prononcer en faveur des procès en invalidation d'élection devant des juges de la supérieure sans jury.

Les Elections en Angleterre

En huit jours, la situation politique en Angleterre a été complétement changée par suite de la vague débordante du libéralisme qui a tout balayé sur son passage. Les succès du parti libéral sont beaucoup plus grands qu'on ne le prévoyait, et dans le prochain parlement, le gouvernement Bannerman va commander une majorité considérable.

Jusqu'à présent 480 députés ont été élus, et se divisent comme suit:

Libéraux	247
Unionistes	114
Ouvriers	40
Nationalistes	78
Socialistes	1

Jusqu'à présent, les libéraux ont gagné au moins 177 sièges, en comptant le vote ouvrier, et si ça se continue dans les mêmes proportions, le parti libéral va compter 407 partisans dans le prochain parlement, auxquels s'joindront aussi 42 députés ouvriers, 1 socialiste et 83 nationalistes, ce qui donnera au cabinet Campbell-Bannerman 533 votes contre 137 votes conservateurs.

En l'absence de M. Balfour, c'est probablement M. Joseph M. Chamberlain qui prendra la direction de l'opposition dans le prochain parlement. Il est reconnu aujourd'hui comme l'homme le plus fort du parti oppositionniste.

Le point le plus remarquable des élections est sans contredit l'importance grandissante du parti ouvrier. Dans le dernier parlement, il n'y avait que sept députés ouvrier, tandis que dans le prochain parlement il y en aura au moins 40. Il est même possible que le parti ouvrier y compte 50 députés. Il n'y a pas de doute que l'élément ouvrier va désormais exercer une grande influence sur la législature en Angleterre.

Le parti ouvrier est certain d'avoir l'appui de tous les partisans du Home Rule pour chaque mesure raisonnable qu'il présentera.

D'après un homme politique important, un parlement siègera à Dublin d'ici à deux ans. John Redmond, le chef des nationalistes irlandais, et le premier ministre Campbell-Bannerman en sont sans doute venu à une entente à ce sujet; et d'ailleurs M. Redmond ne sera satisfait que lorsqu'il aura obtenu un parlement irlandais.

LE ROI CHRISTIAN

Les dépêches nous apprenaient lundi la mort du roi Christian de Danemark.

Il était âgé de 88 ans; c'était le père de la reine Alexandra d'Angleterre; de l'impératrice douairière de Russie; du roi George de Grèce. A peu près toutes les cours d'Europe avaient des liens de parenté avec le monarque. On l'appelait le Nestor de l'Europe.

L'enseignement en Belgique

Le Manitoba—si hospitalier à mon égard depuis bientôt 15 ans—a bien voulu publier un fragment, qu'il a sans doute trouvé intéressant, de mon étude sur l'organisation du droit de suffrage électoral, *plural*, tel qu'il est analysé dans le splendide volume intitulé: *La Belgique* 1830-1905—publication officielle du Gouvernement belge.

Cette hospitalité, dont je remercie le *Manitoba*, m'encourage à lui demander de bien vouloir publier aussi cette courte étude inspirée d'un autre chapitre de ce même bon livre. Il s'agit de l'organisation de l'enseignement.

La Constitution belge, à son article 17, dit:

"*L'enseignement est libre*; toute mesure *préventive* est interdite; la répression des délits, (en matière d'enseignement N. B) n'est réglée que par la loi.

"L'instruction *publique*, donnée aux frais de l'Etat, est également réglée par la loi."

La constitution belge, en proclamant la liberté d'enseignement, a voulu réagir fermement contre le régime d'oppression *orangiste*, qui de 1815 à 1830, avait soumis la Belgique chrétienne au despotisme scolaire, au *Monopole* de l'Etat. Ce monopole avait été imposé par le Roi Guillaume d'Orange-Nassau en vertu du complot maçonnique dont il s'était fait l'instrument et dont il faisait lui-même partie. Ce despotisme scolaire avait pour but de ruiner la Religion du peuple belge et de l'arracher de force au Catholicisme. C'est de l'histoire. Et cette histoire, nous la voyons recommencer sous nos yeux, en Canada—toujours sous la poussée des Loges *orangistes*. Le despotisme orangiste a commencé en effet à sévir, dès 1885 dans le N. W; dès 1890 dans le Manitoba, Il sévira demain dans l'Ontario si le F. M. Goggin—l'auteur véritable de la maçonnification scolaire dans le N. W. et le Manitoba—est nommé, comme on l'assure dans les journaux orangistes—surintendant de l'Instruction publique dans cette province, célèbre par l'intensité du travail maçonnique...Le despotisme maçonnique s'apprête aussi à sévir un de ces jours dans le pays de Québec lui-même.

"D'après la constitution belge, dit l'ouvrage officiel que nous analysons, la liberté de l'enseignement est absolue. Tout particulier, toute association peut ouvrir des établissements quelconques d'instruction, sans qu'aucune autorisation ou une déclaration préalable soit requise; sans qu'aucune condition de capacité soit exigée de ceux qui veulent enseigner, sans qu'aucune surveillance spéciale soit exercée. Si des abus se produisent dans l'usage de cette liberté, c'est aux autorités judiciaires qu'il appartient de les réprimer en vertu des lois.

"Le nombre des établissements d'instruction fondés en Belgique en dehors de l'Etat, surtout par le clergé est considérable"

C'est en effet une des gloires de l'Eglise Catholique en Belgique comme au Canada d'ailleurs de ne rien épargner pour promouvoir l'éducation populaire. Elle y a toujours travaillé avec un zèle, un dévouement, un courage admirables. Elle y travaille encore. Elle y travaillera toujours...

C'est pourquoi les vrais ennemis du peuple, les faux apôtres des "lumières," poursuivent l'Eglise de leur haine inextinguible: vociférations, calomnies, mensonges, rien n'est épargné...

La Belgique 1830-1905, cite en premier lieu l'Université Catholique de Louvain qui relève directement de l'Episcopat et dont la renommée est universelle. Je continue l'extrait: "On compte plus de 80 petits séminaires, instituts et collèges dont 50 sont placés sous la plus haute direction de l'Episcopat et 30 appartiennent à des Corporations religieuses. La plupart de ces institutions sont très fréquentées.

"Il existe de nombreuses écoles normales *libres*, plus de 65 écoles moyennes de garçons dont 25 appartenant au Clergé et 24 à des corporations religieuses; plus de 150 institutions ou pensionnats de filles dont 107 dirigées par des religieuses.

"De très nombreuses *écoles primaires* et des *écoles d'adultes* ont été créées et sont soutenues par des comités locaux des *écoles catholiques libres*, par la congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne et par d'autres Congrégations religieuses.

"Il y a aussi de nombreux établissements *laïcs* ou libres" (presque tous catholiques, N. B.)...

Il est fâcheux que l'ouvrage officiel ne donne pas une statistique du nombre total des établissements d'instruction non catholiques et libres en Belgique ni le chiffre global de leur population scolaire. Ces renseignements se trouvent heureusement dans les rapports annuels des divers comités diocésains des Ecoles catholiques libres.

En ce qui concerne plus spécialement l'enseignement primaire, voici des renseignements extraits du même ouvrage:

"L'enseignement primaire comprend 3 catégories d'écoles reconnues par la loi: les écoles primaires, les écoles gardiennes et les écoles d'adultes.

"Ces écoles peuvent être, ou des écoles *Communales* publiques, ou des écoles *libres* adoptées (et publiques aussi) ou des écoles libres adoptables.

"Les écoles primaires communales sont créées et dirigées par les Communes.

"Les écoles *adoptées* reçoivent moyennant un subside de la Commune, (retour de taxe, N.B.) les enfants ayant droit à l'instruction gratuite."...

Les écoles *adoptables* sont des écoles libres réunissant les conditions légales d'adoption. Lorsque ces écoles déclarent se soumettre au même régime scolaire que les écoles publiques communales (en vertu de la loi), l'Etat les admet à la repartition de ses subsides sur un pied d'égalité avec les écoles Communales et les écoles adoptées par les Communes...

LA RELIGION DANS L'ÉCOLE

"Aux termes de la loi organique sur l'instruction primaire *publique* de 1884-1895 le programme de l'enseignement primaire officiel comprend *nécessairement*: la religion et la morale (chrétienne) en tête, la lecture etc, suit l'énumération des autres matières).

"L'Enseignement de la Religion et de la morale dont l'enseignement est exercé par des délégués des chefs des cultes est inscrit au programme des branches *obligatoires* des écoles primaires Communales et adoptées Les parents peuvent dispenser leurs enfants d'assister au cours de religion...

LA POPULATION SCOLAIRE

"Au 31 décembre 1902 on comptait en Belgique 6,966 écoles primaires de tous ordres, soumises à l'inspection de l'Etat (Communales, adoptées, adoptables.)

Ecoles de garçons	2.686
Ecoles de filles	2,533
Ecoles mixtes	1.747

Le nombre des élèves dans ces écoles était en 1903

Ecoles Communales *publiques*	389,764
Ecoles adoptées et adoptables	337,401
Total	827,165

Soit 481,153 élèves de plus qu'en 1883 alors que la Belgique était soumise encore au régime maçonnique dit "liberal."

Donc en 20 ans, sous un régime *catholique* la population des écoles primaires publiques ou assimilées aux écoles publiques a presque *doublé*.

Et ce chiffre ne comprend pas les centaines de milles d'élèves appartenant aux écoles *libres* (ni adoptées ni adoptables—pour une cause au l'autre)

Notons qu'un grand nombre d'Ecoles catholiques *libres*, préfèrent garder leur liberté entière et ne sont soumises, en rien au contrôle soit de l'Etat, soit des Communes.

Le chiffre total de la population scolaire en Belgique doit actuellement dépasser *un million*, non compris les Ecoles *gardiennes* et d'adultes.

Les Ecoles gardiennes Communales et libres comptaient en 1902, 237,265 enfants et seulement 85,483 en 1884 (régime maçonnique "liberal,") soit un accroissement de 177,55 pour cent!

Ecoles d'adultes. Nombre d'élèves en 1902: 162,261, en 1884 seulement 64,296. Accroissement; 152,36 pour cent...

LES DEPENSES SCOLAIRES

La somme totale dépensée, en 1902, pour le service de l'instruction primaire (Ecoles Communales adoptée, et adoptables etc..) s'élève à 44.514 158 frac, soit 8 millions, 902,831 dollars, environ.

Si l'on ajoute à ce chiffre de dépenses publiques le Budget privé annuel proposé aux Ecoles Catholiques libres, adoptées, adoptables ou absolument libres, on pourrait arriver au chiffre de plus de 10 millions de dollars!

Un dernier extrait:

"L'organisation de l'Enseignement primaire a valu à la Belgique représentée par son gouvernement catholique:

"A l'exposition universelle de Paris, 1900, le *Grand Prix*; c'est-à-dire la plus haute distinction;

A l'exposition internationale de St. Pétersbourg 1900, *trois Prix d'honneur*, (Ecoles primaires gardiennes et œuvres sociales);

A l'exposition universelle de St Louis (Etats-Unis) 1904: *un grand prix*;

A l'exposition internationale d'Hygiène de Paris 1904: *cinq grand prix*.

Ce n'est pas sans un légitime et patriotique orgueil que je signale ces distinctions mondiales conférées à la Petite Belgique catholique indépendante et libre.

Honneur au gouvernement et aux catholiques belges! Qu'en pense le Canada et les organes de sa presse de langue française?...Mais je voudrais, surtout savoir la dessus l'opinion des confrères de la presse anglaise.

La parole est au *Telegram*, à la *Free Press* de Winnipeg, au *Star*, au *Herald*, au *Witness*, de Montréal, aux *News* de Toronto, etc, etc, etc.

L. HACAULT.

Protestation Solennelle

DES PAROISSIENS DE SAINT ANTOINE D'AUBIGNY

Ceux qui lisent le *Free Press* doivent se rappeler un rapport à sensation qui a paru dans ce journal le 11 janvier dernier. M. l'abbé Desrosiers, curé de Saint-Antoine d'Aubigny, y était représenté par un paroissien anonyme comme un tyran, prêtant main forte aux liciers qui, sur ses ordres, délogeaient une dame d'un banc qui ne lui appartenait pas Le rapport concluait que les paroissiens, très montés contre leur curé, cherchaient à le faire destituer par Monseigneur l'Archevêque. Pour répondre à ce tissu de mensonges, M le curé Desrosiers suggéra à ses paroissiens de rédiger une protestation formelle, de la signer en masse, et d'en demander l'insertion dans les colonnes du *Free Press*. Nous félicitons M. le curé d'Aubigny et ses fidèles paroissiens sur le succès de cette réponse écrasante. Le rédacteur du *Free Press* a eu la loyauté de publier cette protestation, sans y changer une syllabe, dans son numéro du 26 janvier, et nous sommes heureux de la reproduire ici. On y verra quelle espèce de gibier est ce paroissien anonyme, délateur de curés. Dans la reproduction des signatures nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe des signataires telle qu'elle se trouve dans le document original que nous avons sous les yeux.

AU RÉDACTEUR DU
FREE PRESS,

Monsieur, Nous les soussignés Paroissiens de saint Antoine d'Aubigny, rédigeons une protestation formelle contre les faussetés que renferme un rapport qui a paru à la page 11 du *Free Press*, du 11 janvier dernier, lequel avait pour titre "Femme entrainée hors de l'église. Le Prêtre aida à la mettre hors de son banc dont elle n'avait pas payé la cotisation." Etant pleinement convaincu que vous avez, Monsieur, comme vous le dites vous-même, reçu cette information d'un citoyen d'Aubigny qui alla rendre visite au *Free Press*, le 10 janvier dernier; connaissant, de plus, le caractère de ce citoyen et les motifs de vengeance qui sus itèrent ses calomnies, nous faisons appel à votre esprit de bonne foi bien connu, pour insérer cette protestation et dénégation.

Premièrement: Ce n'est pas la vérité que l'acheteur d'un banc puisse faire ses paiements quand il lui plait, durant le temps de son contrat comme occupant de banc." Au contraire le paiement doit être fait dans le cours des huit jours qui suivent la date de l'achat. Cette manière de procéder était la coutume, même avant que Mgr Dugas eût confirmé cette état de choses par la lettre re résentée dans votre article comme une innovation.

Deuxièmement, Madame Pelland insista pour occuper un banc pour lequel elle n'avait pas payé, et lorsque deux constables se présentèrent pour la changer de place, elle commanda à sa fille de les gifler, ce que cette digne fille de sa mère exécuta avec une vigueur résonnante.

Troisièmement, M, le Curé Desrosiers ne toucha pas Madame Pelland, il commanda simplement l'expulsion devenue nécessaire.

Quatrièmement, "L'indignation ressentie par la Paroisse en général" n'est pas contre notre dévoué Curé, mais contre celui qui vous trompa, Monsieur, au point de vous faire donner croyance et publicité à ses mensonges. Son motif est un motif de vengeance. Ayant été forcé de se retirer d'un ordre religieux, il affecte une apparence cléricale, mais dans ses actions fait tout son possible pour fomenter la discorde entre les Curés et leurs Paroissiens. Sachant que M. le Curé Desrosiers est zélé pour l'observance des lois concernant la vente des boissons enivrantes, il le brava ouvertement en vendant des liqueurs sans licence pendant la grand'messe ainsi qu'à d'autres temps, M. le Curé Desrosiers, comme son devoir le lui commandait, le poursuivit pour infraction aux lois de cette Province et le fit condamner à $100.00 d'amende et les frais se montant à $24.00. Ceci est le vrai motif qui le porta à vous conter ses histoires calomnieuses.

Espérant, Monsieur, que vous rectifierez l'erreur involontaire dans laquelle votre bonne foi vous a fait tomber, nous signons nos noms ci-après.

Pierre Hébert, Edesse Hébert, P. Hébert, Z. Hébert, Alfred Chartier, Madame Alfred Chartier, Madame Veuve E. Chartier, Noël Chartier, W. Laferrière, Philippe Laferrière, R. A. Laferrière, Madame W. Laferrière, A. Laferrière, Renest Laplante, Emérite Laferrière, Ouvide Laplante, Fortunat Robert, Josephine Robert, Mad. F. Robert, Emile Robert, Joseph St. Onge, Sélévène Robert, Ernest St. Onge, Amanda Robert, Hector St. Onge, Berthilde Robert, Fidelia St. Onge, Arthemise Robert, George Bouchard, Joseph Robert, Mme Damasse Bouchard, Melanie Robert, Mlle Angelina Bouchard, Ovide Robert, Mlle Ida Bouchard, A L'Heureux, Adrien Bouchard, Albert L'Heureux, Dame Stanislas Fisette, Octavie L'Heureux, Maria Fisette, Alberta L'Heureux, Stan. Fisette, Prosper L'Heureux, Patria Laplant, Hosanna l'Heureux, Monique Laplant, Joseph Fisette, Mecheal Barthlett, Marie Fisette, Lucy Barthlett, Michel Laferrière, Paul Berthelette, Dame Mich l Laferrère. Madame Paul Berthlette, Dina Laferrière, Paul Berthelette, fils, George H. Blanchette, Emilienne Berthelette, T. Laferrière, Mde Marie Baudreau, Mariane Laferrière, Louise Baudreau, Cuthbert Laferrière, Edward Poudreau, Albert Laferrière, Maguerite Poudrau, Charles Laferrière, Rose Poudrau, Louis Laferrière, Autoine Poudrau. Marie Larivière, Eli St Jacques. Aloudia Larivière, Octavie St. Jacques, Geo. Pichette. Elie St. Jacques, Dame Georges Pichette, Alice St. Jacques, Joseph Berthelette, Eva St. Jacques, Dame François Berthelette, Joseph Perrault, Wilbrod Verrier, Hormidas Perrault, Doria Berthelette, John Elert, Marie Berthelette, Henri Mousseau, Laura Berthelette, Margaret Barthlette, Rose Delina Berthelette, John Berthelette, Marguerite Berthelette, Marie Berthelette, Alderic Berthelette, François Berthelette, Baptiste Berthelette, Janvier Hébert, Adèle Hébert, Mde Edouard Berthelette, Anna Berthelette, Rose Berthelette, Honorius Berthelette, Rosalie Berthelette, Marcien Berthelette, Vital Rivest, Dame V. Rivest, E. Pelland.

En tout, cent onze signatures, auxquelles quarante autres auraient pu facilement être ajoutées si nous avions voulu prolonger le délai, déjà trop long que nous avons mis à dresser cette protestation.

LE DOUX PARLER FRANCAIS

Les élèves françaises de l'Académie Ste Marie de Winnipeg, ont donné mercredi soir une jolie séance littéraire. Chose digne de remarque et digne d'approbation, le programme portait largement sur l'histoire du Canada. Nous avons en effet dans notre beau Canada tout ce qu'il faut pour émouvoir, intéresser, réchauffer des cœurs français. La causerie qu'on nous a faite sur Crémazie a été suivie avec attention; plus le temps avance, plus le bon Crémazie est aimé et goûté.

Cette séance a été présidée par Mgr Dugas, auquel on a présenté une adresse de félicitations.

Nous donnons ci-après le programme exécuté à cette fête littéraire. Ce programme avait été écrit sur un papier-parchemin fai le bien ingénieusement en forme de feuille d'érable:

PROGRAMME

Duo	Le Refrain des Voyageurs	Chant National.
Récitation	Madeleide.	
Partette:	Quatre hirondelles causaient	
Solo de Piano.		Eur la Plaine.
	Une ou deux métamorphoses	
Solo de Piano:		Gabuletta.
Ocrette,	Les Bavardes.	
Solo de Piano,	2e Mazurka	Godard.
Récitation.	La France du Marin Cremazie	
	Causerie sur Crémazie.	
Chant.	Le Drapeau de Carillon	
Duo.	Vive la Canadienne.	

Nous félicitons les RR. SS. de Jésus-Marie et leurs distinguées élèves sur cette soirée française.

LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

RÉCIPROCITÉ D'HOMMES

Les mesures prises par le gouvernement canadien contre les officiers du chemin de fer du P. Marquette à Détroit, etc. ont sans doute engagé nos voisins à se demander jusqu'à quel point les Canadiens envahissent à leur tour leur pays.

Ceux qui en suivent quelque peu de près le mouvement migratoire des populations américaine et canadienne, ne peuvent se cacher que le nombre de nos citoyens qui traversent la frontière l'emporte de beaucoup sur celui des habitants des Etats-Unis qui viennent se fixer parmi nous.

D'après une statistique récente, le Canada envoie aux Etats-Unis plus d'émigrants que n'importe quel autre pays, sauf l'Allemagne et l'Irlande. On compte actuellement aux Etats-Unis 1,200,000 Canadiens nés sur les bords du Saint-Laurent ou dans les diverses autres parties du Dominion.

Boston possède une population canadienne plus considérable que celle d'Halifax. Le "World's Work" dit qu'on pourrait justement appeler Boston la capitale des provinces maritimes!

Dans l'Etat de New York, on compte 117,000 Canadiens principalement de langue anglaise. Il y a comparativement peu de canadiens dans l'Ohio, l'Indiana et l'Iowa, mais dans le Michigan, Wisconsin, Minnesota et les deux Dakotas, l'on en compte pas moins de 300,000. Dans le Montana les Canadiens sont au nombre de 14,000, dans le Colorado, 10,000, dans l'Etat de Washington, 20,000, et la Californie, 28,000.

Dans toutes les grandes villes américaines, on trouve une population canadienne importante. A Chicago, il y a environ 35,000 canadiens; à Détroit, 29,000; à New-York, 22 000; à Fall River, 23.000; à Lowell, 19,000; à Buffalo, 17,000.

Quelques-uns des hommes les plus en vue aux Etats-Unis aujourd hui sont de naissance canadienne, M James J. Hill, ce roi des chemins de fer, est né au Canada; M. Hugh J. Chisholm, président de la Compagnie de Papier Internationale est aussi né au Canada. Mgr Quigley, archevêque de Chicago, et Mgr Riordan, archevêque de San Francisco, et plusieurs évêques protestants ont vu le jour dans notre pays. Il appert même que M. Edward Clark, le fondateur de la fameuse société des Christian Endeavors, est de naissance Canadienne.

Sait-on que la statistique accuse la présence aux Etats-Unis de 13,000 maîtres et professeurs canadiens? Il y a des canadiens dans presque toutes les facultés des Universités américaines.

Quatre mille médecins et chirurgiens et 3.000 ingénieurs nés au Canada pratiquent leur profession dans les divers parties des Etats-Unis.

Dans la littérature, les arts, les professions, le commerce, etc, nombre de canadiens occupent le premier rang.

De tout ce qui précède, il faudrait conclure que si la réciprocité de commerce n'existe pas entre le Canada et les Etats-Unis, il y a longtemps que la réciprocité d'hommes est un fait accompli.

Cet échange de population se prod it inévitablement dans tous les pays limitrophes qui possèdent à peu près les mêmes institutions, qui parlent la même langue, qui ont les mêmes mœurs, qui jouissent d'une égale somme de liberté.

Nos voisins traversent la frontière en plus grand nombre que jamais. Ils se dirigent vers le Nord-Ouest plus que vers les vieilles provinces. Nos prairies, nos pouvoirs d'eau, nos richesses minières attirent leurs capitaux et captivent leur esprit d'entreprise.

Nous ne croyons pas que personne au Canada ne se plaigne de cette coopération de nos voisins à mettre en valeur les ressources de toute sorte de notre vaste patrimoine national.

La Patrie.

Soumissions

Des soumissions seront reçues par le soussigné pour le compte de la Commission du District Scolaire de St. Boniface jusqu'à mardi le 6 février (à 12 heures A. M.) pour la livraison de 50 cordes d'Epinette coupée verte depuis au moins 2 ans à repartir entre l'Académie Provencher, St. Boniface, Man et l'Académie Taché, Norwood Grove, Man. respectivement.

Les dites soumissions devront établir que le dit bois sera livré à demande, comme il sera requis, et être accompagnées d'un chèque accepté pour un montant d'au moins 10% de cette soumission.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

N B Mentionnez sur enveloppe "Soumission pour bois de chauffage."

C. A. Rocan,
Secrétaire-Trésorier,
D. S. de St. Boniface No. 1188

St. Boniface, 27 janvier 1906.

Concours

Un concours pour plan d'une station de Police et Feu à être construite au coin de la rue Goulet et l'Avenue Taché, St. Boniface, est ouvert aux Architectes d'ici au 26 février prochain Ce plan devra être pour une bâtisse dont la valeur ne dépassera pas $5,000.00.

St. Boniface, 31 janvier 1906.

THEO BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance dramatique au collège, ce soir. Bon succès à nos jeunes amis.

—On nous prédit une immigration de 150,000 Américains dans l'Ouest, cet été.

—Le magasin Royal sur l'Avenue Provencher doit s'ouvrir demain pour continuer commerce.

—On nous dit que l'Union Ste Cécile exerce actuellement une comédie qui amusera son auditoire.

—Monsieur H. Béliveau et sa famille sont installés depuis une semaine dans leur magnifique et spacieuse maison, coin des rues St. Jean-Baptiste et Dumoulin.

—Le Dr. Drummond. l'auteur du "Habitant," sera à Winnipeg, les 6 et 9 février. L'auteur de *Johnny Courteau*, du *Voyageur*, de *Mon Frère Camille* nous donnera des conférences.

—Saint-Boniface promet d'être actif cet été. La population en général est heureuse que les constructeurs de la cathédrale soient de Saint-Boniface. Tous y trouveront profit.

—On rapporte un adoucissement de la température non-seulement dans l'Ouest, mais à travers tout le Dominion. Dans l'Est, c'était un dégel en règle il y a six jours. Ici, c'est froid depuis lundi.

A VENDRE—Une jolie terre située à 4 milles de l'église de Lorette, y compris maisons, écuries, remises, etc. Cette terre sera vendue à bas prix. S'adresser à M. André Parent, rue de l'Hôpital, Saint-Boniface.

—Le cercle paroissial de l'église du Sacré-Cœur, à Winnipeg, a donné, jeudi, une intéressante soirée. Plusieurs personnes de Saint-Boniface assistaient à cette aimable réunion et ont été accueillis avec beaucoup de cordialité.

—Le R. P. Frigon, O. M. I., prêchant à l'église Ste Marie dimanche, s'est prononcé fortement en faveur de la circulation des tramways le dimanche. Le révérend Père prétend, et il a parfaitement raison, que les églises seraient mieux remplis, pendant les mois d'hiver surtout, si les moyens de transport étaient plus faciles.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la deuxième séance régulière du vingt-quatrième Conseil de la Ville de St. Boniface, tenue lundi le 22 janvier 1906.

Etaient présents: Son Honneur le Maire Gauvin au fauteuil, et Messieurs les conseillers Pelletier, Dumouchel, Metcalfe, Collin, Cusson, Gédéon Couture et Jean.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Le cons. Cusson présente le premier rapport du Comité d'Eau et Eclairage en ces termes:

Votre Comité recommande:

1o Que la demande de Monsieur Joseph Gobeil pour remise de la taxe spéciale de l'aqueduc ne soit pas accordée.

2o Qu'il soit répondu à Monsieur B B Haliaday que le Conseil ne peut augmenter le nombre de lampes électriques pour le moment.

3o. Que les services de Monsieur R. J. Swain soient retenus pour l'inspection de la pose des fils électriques dans le nouvel hôtel de ville, à raison de $0.35 de l'heure.

4o Que les instructions suivantes soient données à M. J. N. Prince, ingénieur-mécanicien de l'aqueduc, savoir:

1o. Il aura à entrer dans l'usine le bois nécessaire pour les bouilloires lequel bois sera déposé par d'autres employés de la Ville à la porte de la dite usine.

2o. Jusqu'à nouvel ordre il devra pomper toutes les heures, jour et nuit, lentement et jusqu'à épuisement de la citerne afin de tenir le réservoir élevé aussi plein que possible.

5. Que les comptes suivants soient acceptés et payés: R. Thornton, $0.75; The Hudson Electrical Supply Co., $5 55; The Canadian Rubber Co., $8.20; Rôle de Paie No 4, $99.40.

6o. Que la soumission de The Stuart Machinery Co. offrant une bouilloire de 2 forces 16 de diamètre au prix de $75.00 soit acceptée.

7o Que les applications d'Hector Lusignan, Dominique Ducharme, J. C. Rousseau, Georges L Gamas, Alfred Richardson, Etienne Grégoire, J. P. Bernier, Napoléon Paradis, F. McGuire et Wilfrid Pépin comme assistant-ingénieur-mécanicien soient filées. Ce rapport est adopté.

Le Conseiller Metcalfe présente le Premier Rapport du Comité des Finances en ces termes:

Votre Comité a l'honneur de recommander:

1o Que Monsieur Charles Metcalfe soit nommé évaluateur de Ville pour l'année 1906, avec salaire de $150 00.

2o. Que Monsieur J. A. Marion soit nommé auditeur pour auditer les livres du Secrétaire-Trésorier pour l'année 1905, avec salaire de $60.

Que M. G. Mullon soit engagé pour une année comme employé dans les bureaux du Secrétaire-Trésorier. et de l'ingénieur, mais sous le contrôle du premier, avec salaire de $45 00 par mois, à compter du 1er, janvier courant.

4o. Que le salaire de Monsieur J. A. Z. Bertrand soit porté à $65.00 par mois à compter du 1er. janvier courant.

Le cons. Pelletier présente le premier rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

Votre Comité a l'honnour de faire rapport:

1o. Qu'il a reçu 4 sonmissions pour la construction des égoûts rues Deschambault, des Meurons et Dubuc, Kitson et Avenue Taché. Celles de Monsieur W. F. Lee étaient les plus basses de beaucoup, et comme ce Monsieur offre d'ailleurs toutes les garanties voulues sous le rapport de la solvabilité et de la qualité de l'ouvrage, votre Comité recommande que ces deux soumissions soient acceptées, savoir: $15,497.40 pour les égoûts des rues Deschambeault, Des Meurons et Dubuc et $5 746.40 pour l'égoût de la rue Kitson se continuant sur l'Avenue Taché jusqu'au Chemin Ste Marie, et que ce Monsieur soit invité à venir signer ses contrats sans délai.

2o. Que l'estimé final de l'Ingénieur en faveur de Monsieur A. Shannon pour construction d'égoût sur l'Avenue Taché et sur la rue Bertrand soit accepté, savoir: $1,397 52 dans un cas et $809.36 dans l'autre cas.

3o. Que le rôle de Paie No. 3 soit accepté et payé au montant de $50.05. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Collin, que le premier rapport du Comité des Finances soit adopté.

Proposé en amendement par le cons. Cusson. secondé par le cons, Dumouchel que ce rapport soit renvoyé à la prochaine séance.

Votant en faveur de l'amendement les cons. Cusson, Dumouchel, Couture et Jean.

Votent contre, les cons. Metcalfe, Collin et Pelletier. L'amendement est déclaré adopté.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Dumouchel. que le cons Collin soit élu Pro-Maire pour le quartier finissant le 31 de mars prochain. Agréé.

Proposé par le cons. Collin, secondé par le cons. Cusson, que la somme de $8.10 soit payée au Trésorier de la Province pour les raisons mentionnées dans sa lettre du 10 janvier. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons. Collin, que Mons. Marcoux, inspecteur de l'eau soit notifié de faire un rapport du nombre d'hydromètres installés et du montant total de la taxe d'eau collectée par lui depuis qu'il est en fonction, et ce pour la prochaine séance. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Dumouchel, que les comptes de Gabriel Mullon, $40.00 et A. Lemay, $22.00, mentionnés dans le premier rapport du comité des Finances soient acceptés et payés. Agréé.

L'avis de la Rat Portage Lumber Co. concernant l'arbitrage, la lettre de A. G. McDougall et celle d'Alfred Lévêque sont filés.

La communication de Jean Couture est renvoyée au comité des Travaux Publics, et celle de MM. Bernier & Bernier au Comité des Finances, et la séance est ajournee a lundi, le 29 du courant.

A TRAVERS LA VIE DE LA FEMME.

Les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine conviennent aux fillettes au moment de leur formation.

Elles préviennent et guérissent les diverses maladies qui affectent les enfants à cette époque de transformation: LES PALES COULEURS, LA DANSE DE SAINT-GUY, L'ARRET DE CROISSANCE, ETC. Elles donnent de l'appétit, facilitent la digestion et provoquent aussi un sommeil réparateur.

En combattant la faiblesse du sang, elles amènent rapidement des modifications heureuses chez les constitutions délicates.

Plus tard, à l'époque où la fillette cesse d'être enfant pour devenir femme (à la puberté), on trouvera dans l'usage des PILULES ROUGES, un puissant moyen pour combattre les troubles que l'on constate si fréquemment chez les jeunes filles: PERIODES DOULOUREUSES, retardées ou trop abondantes, MAUX DE TETE ET DE REINS, TROUBLES NERVEUX, HYSTERIE, FAIBLESSE, GONFLEMENT DU VENTRE, EVANOUISSEMENT FREQUENTS, parfois PERTE DE SOMMEIL, en un mot tous les maux occasionnés par le fonctionnement défectueux de leurs organes essentiels.

L'arrêt, l'excès, l'irrégularité des périodes affectent les forces morales et physiques d'une jeune fille, et dans ce cas, comme d'ailleurs dans tous ceux où la femme est touchée dans ses organes intimes, les Pilules Rouges rendent des services inestimables, font disparaître toutes ces misères et ces troubles et ne tardent pas à faire, de jeunes filles faibles et anémiées, des personnes fortes et robustes; les joues deviennent roses, les yeux clairs, et cet air de vigueur et de gaieté, qui est toujours l'apanage d'une santé parfaite, revient bien vite.

Ce que les Pilules Rouges font pour les femmes lorsqu'elles sont fillettes ou jeunes filles, elles le feront aussi pour elles plus tard dans la vie.

Les femmes employées dans les magasins ou dans les manufactures, les ouvrières, les ménagères, en raison de leurs occupations, soumises à un travail pénible exigeant une longue station debout dans des endroits malsains, obligées de lever de pesants fardeaux, sont toutes, par là-même, exposées au "beau mal." Un surcroît de travail ou une fatigue prolongée ont pour effet la congestion ou le dérangement des organes et amènent cette maladie.

C'est un fait acquis que, de la santé plus ou moins florissante de la mère dépendra la constitution du bébé à venir.

Une femme qui doit devenir mère ne saurait donc prendre trop de précautions pour conserver sa santé.

Dans cet ordre d'idées, aucun médicament ne peut remplacer les Pilules Rouges, qui sont faciles à digérer et rapidement assimilables.

Avec elles les VOMISSEMENTS disparaissent, les nerfs sont apaisés, l'APPETIT AUGMENTE, les DIGESTIONS DEVIENNENT FACILES, le sang s'enrichit et la femme retrouve cette vigueur indispensable à une MALADIE HEUREUSE et à une convalescence parfaite.

Après la maladie, les Pilules Rouges constitueront une alimentation précieuse, car elles feront apparaître, chez la jeune mère, un lait riche et nourrissant.

Les Pilules Rouges vous ont permis d'éviter les troubles périodiques et de traverser sans danger ces époques toujours difficiles. Elles vous rendront encore des services plus tard, à l'âge véritablement critique de la femme, AU RETOUR DE L'AGE.

De quarante à cinquante ans, la femme est dans un danger continuel: les étourdissements, les douleurs de tête, les engourdissements des extrémités, les palpitations de cœur, les syncopes, les douleurs générales sont autant de signes qu'il faut surveiller avec soin; c'est l'âge où beaucoup de femmes ont contracté des maladies incurables, qu'avec un peu d'attention elles auraient facilement évitées.

Bien des femmes sont privées de leurs facultés et de l'usage de leur membres, et seraient encore aujourd'hui en bonne santé, si elles avaient su prendre, à cette période critique de leur vie, les précautions nécessaires.

Les Pilules Rouges maintiennent au sang toute sa richesse et sa vigueur; elles raniment et activent la circulation dans les extrémités, RECHAUFFANT LES MAINS ET LES PIEDS, aident la digestion, guérissent les douleurs et pesanteurs au creux de l'estomac dont les femmes, sur le retour de l'âge, souffrent si souvent.

Les Pilules Rouges empêchent LES CHALEURS A LA FIGURE et les rougeurs de la face, qui font le désespoir de tant de malades du sexe faible.

Nous avons dit qu'elles sont un préservatif contre les malaises et les maladies de l'AGE CRITIQUE; elles sont également un tonique incomparable pour les personnes très âgées. Les vieilles femmes peuvent les prendre sans danger. car elles soutiendront leurs forces et leur assureront une vieillesse heureuse et prolongée.

Les Pilules Rouges se vendent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la malle, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 centins pour une boîte, $2.50 pour six boîtes. Adressez:

CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE,
274, rue St-Denis, Montréal.

PAROLES D'UN HOMME D'ETAT

Le Canada est la terre de nos ancêtres; il est notre patrie, de même qu'il doit être la patrie adoptive des différentes populations qui viennent des diverses parties du globe exploiter ses vastes forêts dans la vue de s'y établir et d'y fixer permanemment leur demeure et leurs intérêts. Comme nous, elles doivent désirer avant toutes choses ce bonheur et la prospérité du Canada. C'est l'héritage qu'elles doivent s'efforcer de transmettre à leurs descendants sur cette terre jeune et hospitalière. Leurs enfants devront être comme nous, et avant tout Canadiens.

En Amérique, le plus grand bienfait dont jouissent ses habitants, c'est l'égalité sociale, elle y règne au plus haut degré. Si dans quelques vieilles sociétés d'un autre hémisphère, elle semble suffire à leurs jouissances et à leurs besoins, il n'en saurait être ainsi pour les populations vigoureuses et fortes de ce nouveau continent. Outre l'égalité sociale, il nous faut la liberté politique.—Sans elle, nous n'aurions pas d'avenir; sans elle, nos besoins ne pourraient être satisfaits; sans elle, nous ne pourrions attendre ce bien-être que nous promet la nature si vaste en Amérique.

Sir L. W. Lafontaine.

FEUILLETON DU MANITOBA.

RANCUNE

COMMERAGES

IV

NO 8

—Elle a raison, allez, Angélique.

—Vous dites que Mme Demont-Bessange rêve de devenir comtesse de La Roche-Caréyon.

—Elle aime les noms à trait d'union, cette dame.

—Oui, mais le comte ne pense guère à elle.

—Sa cousine est bien mieux que la Conseillère, et plus jeune.

—Euh ! euh ! euh ! Mme Demont-Bessange est une beauté.

—Une beauté mûre.

—Précisément ; ces beautés-là sont les plus parfaites.

—Elle a trente ans...

—Non, vingt-huit seulement.

—Et des yeux verts.

—Des yeux de diablesse et de sorcière.

—Oui mais combien rares et superbes.

—Et quelle taille !

—Quelle ligne de l'épaule au genou !

—Quelle ovale du visage !

—Quels cheveux !

Toutes les personnes présentes prenaient part à la conversation et se renvoyaient la balle avec entrain.

—Enfin, constata Angélique, je ne pourrai placer un mot et vous ne saurez rien.

—En effet, parlez, parlez.

—Mme Demont-Bessange ne serait pas fâchée de changer son hôtel maussade pour le château du prince Charmant, son nom bourgeois pour un titre sonore, ses modestes rentes pour la fortune du marquis de Carabas.

—Pas dégoûtée, la Conseillère.

—Vous savez que être compère et commère, ça vaut presque des fiançailles.

—C'est pour cela qu'il est naturel que M. Philippe et sa cousine soient parrain et marraine.

—Oui, mais pour cette même raison, fit triomphalement Angélique, la rusée veut prendre la place afin d'afficher ses prétentions et de leur donner une sorte de sanction. Elle a donc fait un gros sacrifice, car elle n'est pas très riche, et offert un vitrail qui vaut cinq mille francs.

—Cinq mille francs !

—Il est superbe j'ai vu les cartons... La fine mouche s'imaginait par ce don d'être marraine de la cloche. Mais le comte a lu dans son jeu.

—Alors ?...

—Alors il refuse net... Elle, de son côté, déclare qu'elle ne donnera le vitrail qu'à la condition de présider au baptême au bras du beau Philippe.

—Il a sa tête, le jeune comte dit quelqu'un.

—Elle aussi. Le pauvre curé voudrait bien ne pas priver son église du vitrail, d'autant que la Conseillère...

—C'est ridicule, cette histoire ; le vitrail est commandé, exécuté ; il faudra bien qu'il soit livré. Mme Demont-Bessange n'a pas la prétention d'en orner sa chambre à coucher.

—Assurément j'allais vous le dire quand vous m'avez coupé la parole... Mme la Conseillère achètera le vitrail quand même mais elle l'offrira à l'église de Bologne. Alors, vous comprenez, notre excellent curé prend du temps, espérant que tout s'arrangera, au mieux des intérêts de sa paroisse. C'est le meilleur parti. (Elle ajouta avec importance) : Il m'est venu une idée qui arrangera tout...

—Quelle idée ?

—Je ne puis rien dire encore ; mais si je réussis, ce sera un joli tapage dans Landernau. Vous verrez.

—Expliquez-vous mieux, ma chère Mademoiselle... Dites-nous.

—Rien... Qui vivra verra.

V

LE PLAN DE MELLE ANGELIQUE

Le lendemain Fabienne brodait distraitement en écoutant Mlle Angélique qui parlait bas, ponctuait ses phrases de gestes courts et secs, et glissait vers la jeune fille des regards sournois qui épiaient.

Peine perdue, Le front de Melle de La Roche-Caréyon penché sur le metier ne laissait rien deviner. L'âme restait close, muette sous le bruit des paroles pressées qui tombaient des lèvres de la demoiselle de compagnie.

L'habile personne s'agaçait de ce silence et de ce calme. L'impassibilite de la jeune fille la deroutait. S'était-elle méprise la veille quand elle suivait, durant l'office, la direction des regards de Mme Demont-Bessange et des deux jeunes gens ? quand elle remarquait la douce émotion de Rose, l'animation fugitive du visage du comte ? quand elle comparait les attitudes de Fabienne et de l'officier ? Elle avait conclu de ses observations qu'une orientation nouvelle se faisait dans ces âmes ainsi mises en contact, que les sympathies déviaient... Où était l'erreur ? dans le jugement d'hier ou dans celui d aujourd hui ?

Il y eut un momemt d'attente pendant lequel on entendit distinctement le glissement de la soie que Fabienne passait et repassait sur les petales d'un coquelicot, et le cliquetis des aiguilles du tricot de Mlle Angélique.

La demoiselle de compagnie enfin hasarda :

—Mon plan ne vous parait pas bon, Mademoiselle ?

—Excellent en soi mais irréalisable par le fait des circonstances.

—Je ne vois pas...

—Parce que votre bonté vous aveugle ma chère Angélique. Vous jugez toutes les âmes naturellement inclinées comme la vôtre vers la mansuetude et l'oubli des griefs. (Mlle de La Roche Caréyon faisait beaucoup d'honneur à Mlle Gaulier.) Vous oubliez que M. Bernard a une volonté de fer et qu'il nous exècre.

—C'est à voir, opina avec un sourire singulier Mlle Angélique... Je parlerai d'abord à Mme Demont Bessange... Il faut tout essayer pour mettre fin à une situation pénible. Les nouvelles rapportées par le maire ont encore augmenté l'irritation,

—Ah ! c'est vrai... que s'est-il passé à Rodez ?

—Monseigneur a reçu M Curville fort courtoisement, mais il s'est défendu d'avoir à intervenir dans une affaire locale qui ne relève en rien de la discipline ecclesiastique. Des raisons speciales obligeaient dit-il, à reculer la date d'une cerémonie ; mais il était possible qu'au dernier moment tout s arrangeât.

—Nous ne pouvons rester dans cette alternative, Monseigneur, a répondu Curville. Comme maire, j'ai des obligations, des responsabilités... Voyez notre ennui : des rejouissances etaient organisées, je dois les decommander sous peine de payer des indemnites lourdes pour notre budget communal. Si l'on connait seulement a la dernière heure la décision de M. le curé, notre programme est abandonné, la fête manquée...

Il parait que l'évêque a souri avec une aimable et malicieuse bonhomie en répondant à Curville : "M. le Maire, ce n'est point à moi à le regretter. Le recueillement gagnera à l'absence des bals et des cirques ce que perdra le plaisir. Je ne pourrais que me réjouir de voir disparaitre d'une solennité pieuse les éléments de dissipation. Je me garderai donc bien de peser de quelque façon que ce soit sur la résolution de votre excellent curé."

Il n'y avait rien à objecter, n'est-ce pas? Monseigneur est dans son rôle ; le maire dans le sien. Il est donc revenu très desappointé, le pauvre Curville. Le conseil municipal est furieux.

—Tant pis... Quand irez-vous chez Mme Demont-Bessange ?

—Tout de suite, Mademoiselle, puisque mon plan vous parait sage...

—Ne vous faites pas d'illusions, ma bonne. Je serais bien surprise si la hautaine Conseillère consentait à se dejuger et à abandonner ses prétentions. Elle est en vérité le principal facteur de vos combinaisons, mais son orgueil est aussi intransigeant que la haine de M. Bernard...

Qui sait ? qui sait ? fit Angélique en se levant. Je vais toujours essayer. A tout à l'heure Mademoiselle.

Restée seule, Fabienne fut un instant songeuse ; un sourire effleurait ses lèvres ; elle dit à mi-voix :

(A suivre)